

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 19  
Présents : 15  
Procurations : 4

**Objet :**

Admission en non-valeur de  
sommes devenues  
irrecouvrables.

**L'an deux mille vingt trois**

Le 05 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 29 août 2023

**Présents** : Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Emilie VINCENT, M. Nicolas GRES, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, Mme Leila SMITH, M. Guillaume PEREZ, Mme Carine CROCHET-CARMES, M. Christophe VOUTAZ, M. Bernd BECK, Mme Aurélie VUILLERMOZ, M. Pierre REBEIX, Mme Amélie VAN ETTINGER, M. Pascal BRUN.

**Excusés** : M. Luc LEVRARD qui donne pouvoir à Mme Catherine BOISSIN, Mme Marie-Laure BERTRAND qui donne pouvoir à Mme Emilie VINCENT, M. Joël CLOSIER qui donne pouvoir à Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Jocelyne SCHWALLER qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre TROUILLOUD.

Mme le Maire **INFORME** le Conseil Municipal que,

La Direction des Finances Publiques de Gex a transmis à la Commune un état de créances irrécouvrables dont elle demande l'admission en non-valeurs. La somme totale se monte à 10.47 euros et se décompose de la manière suivante :

Exercices	Référence	Débiteur	Reste dû	Motifs de la présentation
2021	Titre 237	DION Fernand	10.47 €	Combinaison infructueuse d'actes
<b>TOTAL</b>			<b>10.47 €</b>	

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**ACCEPTE de passer en non-valeurs les créances devenues irrécouvrables telles que mentionnées dans le tableau,**

**DIT que ces dépenses seront mandatées sur l'article 6541.**

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.

**Isabelle PASSUELLO**

Maire d'Echenevex

